

34B07

Ile Tetard

Légende

Carte des titres miniers

	Clair désigné sur carte	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion, D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité, B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué, P-En demande de renouvellement, U-Refusé
	Clair jalonné	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité, N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
	Aire de titres en traitement	
	Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)	
	Territoire arpenté non désigné	
	Centre géométrique du terrain faisant l'objet du clair	
	Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)	
	Aire d'extraction Autorisation sans bail	
	Certificat d'autorisation	
	Déclaration de conformité	
	CM (concession minière) ou BM (bail minier)	
	BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)	

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche définit la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction

A	Argent	G	Gravier	O	Oxygène	U	Uranium
B	Sable de silice	I	Indonésium	P	Pierre concassée	X	Cobalt
C	Carbone	T	Tungstène	R	Minéraux miniers variés		
D	Pierre dimensionnelle	M	Moraine	S	Sable		
E	Minère de silice	N	Terre noire	T	Toutte		

C1	Ouvert sous conditions	C2	Ouvert	F	Fermé	N	Non autorisé	T	En traitement
----	------------------------	----	--------	---	-------	---	--------------	---	---------------

Substance extraite

A	Argent	G	Gravier	O	Oxygène	U	Uranium
B	Sable de silice	I	Indonésium	P	Pierre concassée	X	Cobalt
C	Carbone	T	Tungstène	R	Minéraux miniers variés		
D	Pierre dimensionnelle	M	Moraine	S	Sable		
E	Minère de silice	N	Terre noire	T	Toutte		

Statut du site d'extraction

C1	Ouvert sous conditions	C2	Ouvert	F	Fermé	N	Non autorisé	T	En traitement
----	------------------------	----	--------	---	-------	---	--------------	---	---------------

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'Etat ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte à la recherche minière ou à l'exploitation minière par autre moyen ou par l'effet d'une autre loi
- Périmètre urbanisé
- Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par autre moyen (à l'exception de l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel)
- Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

Entente Piogagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Missionnaire de Besiamite, Essipik, Mashouash, Nutsahkuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 2°08' (avec une variation annuelle décroissante de 0,5")

Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E Coordonnée UTM, Zone 18

Echelle 1:50 000

0 1000 2000 3000
mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

34B11	34B12	34B13
34B14	34B15	34B16
34B17	34B18	34B19

